



La Feuille info

Mai 2021 n°132

COMPTE-RENDU 2ème Groupe de Travail CHSCT TELETRAVAIL

Un deuxième groupe de travail du CHSCT s'est réuni le 29/04/2021 sur le thème du télétravail.

Étaient présents : M. Jerome LANZINI, M. Alain SENAILLET, Mme Sonia VINCENT, Mme Françoise CRUCHAUDET, M. Jean-Florian JOANNES, Mme Lidwine AUBOEUF (CGT, secrétaire du CHSCT), Mme Nadine BERTHOD (CGT), M. Christophe ROUILLER (Solidaires), Mme Christelle FAUCHON (Solidaires), M. Francis VISCOVI (FO).

Les échanges se sont essentiellement focalisés autour de deux points :

- le télétravailleur au sein de son collectif de travail
- la synthèse des réponses au questionnaire télétravail élaboré lors du dernier groupe de travail.

En guise de préambule, M. LANZINI rappelle l'importance des guides mis en place par le bureau RH-2C sur le thème du télétravail : « Conseils pratiques à l'attention des télétravailleurs » et « Mesures de prévention des risques psychosociaux et physiques ».

Il paraît essentiel d'améliorer la communication envers les télétravailleurs. En effet, lors du 1er groupe de travail, la CGT a souligné le fait que le télétravail a parfois été mis en place de manière abrupte sans beaucoup d'information en direction des agents.

Il faut en particulier rappeler les points suivants :

- télétravail à domicile : penser à prévenir son assureur (garantit la sécurité juridique du télétravailleur).
- prévoir un espace dédié (une pièce ou une partie de pièce)
- prévenir les risques musculosquelettiques
- risques d'accident
- points de vigilance liés à la sécurité informatique
- droit à la connexion.

L'idée est retenue de synthétiser toutes les informations utiles dans des fiches dédiées.

La CGT demande s'il est possible de créer un lien sur Ulysse 71 permettant aux télétravailleurs de retrouver tous ces documents en une même page (guides, fiches synthétiques...). Il pourrait aussi y figurer les coordonnées des personnes à joindre et les numéros utiles (assistant de prévention, RH, etc.).

La discussion s'engage sur le collectif de travail et les relations à la hiérarchie. Dans les réponses au questionnaire, l'éloignement avec les collègues revient aussi très régulièrement. Le rôle du manager est souligné, il doit assurer un suivi au quotidien de ces agents et des activités. Un guide sur ce sujet sera publié sur la page dédiée.

FO précise que, pour sensibiliser l'ensemble des agents, télétravailleurs ou non, il faudrait que ce soit au chef de service de prendre connaissance des documents et d'en discuter avec l'ensemble du service. Cela permettrait aussi de vérifier que les télétravailleurs ont bien intégrés toutes ces informations.

La CGT se rallie à cette idée et rajoute qu'une telle réunion aurait aussi l'avantage d'intégrer les collègues non télétravailleurs qui se sentent souvent non inclus dans la nouvelle organisation du service.

Mme CRUCHAUDET confirme que cela devrait alors lieu lors de la mise en place du nouveau protocole sur le télétravail.

La DGFIP est très attachée à accompagner les nouvelles pratiques du travail, Pour se faire, un module de formation sur le management à distance sera proposé mi-juin aux chefs de service. Il sera assuré au niveau local par M. FONTANY et M. DENIS.

En outre et de manière systématique, chaque nouveau télétravailleur est inscrit à une e-formation sur le télétravail.

Le groupe de travail se poursuit sur l'exploitation des réponses données au questionnaire.

Pour le moment, il y a eu presque 200 réponses (sur environ 330 envois).

La tonalité des réponses est plutôt positive y compris sous un angle matériel. Les agents sont dans une grande majorité satisfait de ce mode de travail.

Côté négatif, on compte une quinzaine d'agents ne disposant pas d'une bonne installation à leur domicile (table de salon en guise de bureau, tiny, etc.).

A la marge, des problèmes de cohabitation entre télétravailleurs sont soulevés.

Une très large majorité souligne la nécessité du double-écran.

Alain SENAILLET, assistant de prévention, précise que, d'un point de vue personnel, les agents indiquent avoir une meilleure concentration, moins de stress et bien entendu moins de risque de contaminations à la COVID-19. Pour autant, les collègues en télétravail déplorent une perte d'informations, le manque de relations avec les collègues. De plus, il s'avère plutôt difficile d'organiser / préparer en amont sa journée de télétravail (préparation des dossiers, scan, etc.).

Enfin, l'assistant de prévention relève quelques demandes d'indemnité des frais engendrés par le télétravail.

La Direction précise qu'une discussion sur ce sujet est actuellement sur la table au niveau national et n'est donc pas du ressort de ce GT ni de ce CHS.

Côté matériel, une commande de près de 18.000 € d'achats de diverses fournitures (fauteuils, trolleys, calculatrices, repose-pieds...) a d'ores et déjà été validée par le CHSCT. Le tour des services est prévu pour le mois de mai. Toutes les demandes seront satisfaites d'ici mi-juin.

La CGT demande si il est envisagé d'envoyer le questionnaire de manière systématique à chaque nouveau télétravailleur.

Mme CRUCHAUDET précise qu'à la mi-juin, le nouveau protocole sera mis en place. Il y aura le retour aux 3 jours par semaine au maximum. Ainsi, tous les télétravailleurs devront refaire une demande via SIRHIUS, il sera alors possible d'extraire la liste des agents télétravailleurs.

La direction interpelle les membres du CHS sur le coût non négligeable de ces dépenses d'autant que d'autres demandes sont susceptibles de nous parvenir suite à l'apport actuel de nouveaux matériels.

Le CHSCT s'engage à valider toutes les dépenses liées aux demandes des télétravailleurs.

La CGT, bien que favorable à ces dépenses, rappelle qu'il faut être aussi attentifs aux besoins des autres agents. Il ne s'agit pas de rajouter des tensions entre les agents en présentiel et les télétravailleurs.

En guise de conclusion, les points validés par ce GT sont :

- la création d'une page dédiée au télétravail sur Ulysse 71,
- la poursuite des apports mobiliers,
- et la poursuite des envois du questionnaire aux nouveaux télétravailleurs.

